



**Concerne : le congrès de l'association des professionnels en imagerie médicale APIM asbl**

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Par le biais de cette lettre, nous voudrions vous tenir informé de la décision prise par notre conseil d'administration.

Le but de ce conseil était de réaliser une dernière évaluation quant à la tenue de notre prochain congrès du 26 septembre 2020.

Malheureusement, au vu de l'évolution de la situation de la crise sanitaire, et dans un souci de respect des règles et recommandations, nous avons dû prendre la décision d'**annuler** notre congrès.

Il a été également décidé que rien ne serait organisé au niveau événementiel en présentiel jusqu'en 2021 a minima.

Néanmoins, nous nous attelons à trouver la bonne formule à vous proposer à la place d'un congrès traditionnel (un séminaire virtuel est envisagé et sera décidé dans le courant du mois d'août)

Nous espérons pouvoir réaliser un événement dès que possible. Nous reviendrons vers vous lorsque la situation se normalisera.

En ce qui concerne la formation continue et l'obligation inhérente à celle-ci, nous allons demander à ce que l'année 2020 soit considérée comme « blanche » et ne pas entrer en compte dans le processus de renouvellement de l'agrément.

Nous vous remercions encore une fois pour votre confiance et votre soutien qui se voient perturbé par ce que nous vivons actuellement.

Bien à vous,

Pour l'APIM asbl,  
Arnaud TEMPELS, Président